



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n°2025-07

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du Compte Financier Unique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Procède à l'élection de son président pour le vote de la délibération qui suit relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget principal
- Élit comme président de séance Mme Marianne POUMEROL pour l'adoption du Compte Financier Unique cité ci-dessus.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



M. la secrétaire de séance

Mme Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 17/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 17/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Election d'un président de séance pour l'adoption du compte financier unique 2024 Budget Principal

Date de transmission de l'acte : 23/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-07B ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250423-DELIB2025-07B-DE

Date de décision : 23/04/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n° 2025-08

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2024

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le C.F.U 2024 du budget principal de la commune de FUSSY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Mme Marianne POUMEROL ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 515 610,74 €	1 605 741,10	5 121 351,84 €
	Recettes réalisées	1 774 784,68 €	1 689 531,03	3 464 315,71 €
	Restes à réaliser	716 792,10 €	0,00 €	716 792,10 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 763 891,19 €	2 265 405,54 €	5 029 296,73 €
	Dépenses réalisées	1 541 887,18 €	1 393 603,49 €	2 935 490,67 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0,00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 232 897,50€	+295 927,54 €	+528 825,04 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-751 719,55€	+659 664,44 €	-92 055,11 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 518 822,05 €	+955 591,98 €	+436 769,93€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	+716 792,10 €	0,00 €	+716 792,10€
Résultat cumulé	Excédent	197 970,05 €	955 591,98 €	1 153 562,03 €

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024.

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire, approuve, à l'unanimité, le CFU du budget principal l'année 2024

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



M. la secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 17/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 17/04/2025



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture du Cher
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: Fussy
N° de SIREN: 211800974
Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB2025-08
Objet acte: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
Nature de l'acte: Documents budgétaires et financiers
Matière: 7.1.2-décisions budgétaires
Identifiant Acte: 018-211800974-20250410-DELIB2025-08-BF

Rapport d'erreur(s):



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n°2025-09

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Les règles de la comptabilité publique exigent de délibérer sur l'affectation du seul résultat de fonctionnement pour la Commune, dès lors que le C.F.U.de l'exercice clos a été voté.

Cette affectation doit au minimum couvrir les éventuels déficits de la section d'investissement.

Le surplus peut être réparti soit en report à la section de fonctionnement, soit en réserves complémentaires à la section d'investissement.

➤ Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal

➤ Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent final de **955 591,98 €**

➤ Vu le solde d'exécution de la section d'investissement qui présente un déficit final de **518 822,05 €** hors restes à réaliser en recettes d'investissement

➤ Vu les Restes à Réaliser 2024 en recettes d'investissement d'un montant de **716 792,10 €** qui fait apparaître un résultat cumulé excédentaire en section d'investissement de **197 970,05 €**. Pas de besoin de couverture au 1068.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

☞ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 au budget principal 2025 de la façon suivante :

➤ Section d'investissement

Recettes : **Article 1068** – Excédents de fonctionnement capitalisés : **0 €**

Dépenses : **Article 001** – Résultat d'investissement reporté 2024 : **518 822.05 €**

➤ Section de Fonctionnement

Recettes : **Article 002** – Résultat de fonctionnement reporté 2024 : **955 591.98 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- charge M. le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



M. la secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 17/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 17/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AFFECTATION DU RESULTAT

Date de transmission de l'acte : 17/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/04/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-09 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250410-DELIB2025-09-BF

Date de décision : 10/04/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. décisions budgétaires



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n°2025-10

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉLIBÉRATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

M. le Maire expose au conseil municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'imposition de l'année 2025, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

TAUX 2025	
TFB	42,93 %
TFPNB	43,87 %
TH	14,41 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- D'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/04/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-10 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250410-DELIB2025-10-BF

Date de décision : 10/04/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.2. vote des taux



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n°2025-11

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la commission des finances du 9 avril 2025, comme suit :

FONCTIONNEMENT

En dépenses			En recettes		
011	Charges à caractère général	534 850,00 €	013	Atténuations de charges	7 000,00 €
012	Charges de personnel	763 200,00 €	70	Produits de services et domaines	82 225,00 €
65	Autres charges de gestion courante	118 850,00 €	73	Impôts et taxes	239 238,93 €
66	Charges financières	16 000,00 €	731	Fiscalité locale	967 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	250 682,00 €
042	Opération d'ordre en sections	13 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	36 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 092 037,91 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
			002	Excédent de fonctionnement 2024	955 591,98 €
TOTAL		2 538 937,91 €	TOTAL		2 538 937,91 €

INVESTISSEMENT

En dépenses			En recettes		
1641	Remboursement capital	50 000,00 €	10222	FCTVA	150 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	10 000,00 €	10226	Taxe d'aménagement	20 000,00 €
204	Travaux SDE 18	45 000,00 €	13	Subventions avec RAR	1 093 903,10 €
21	Acquisitions diverses	213 800,00 €	040	Dotations aux amortissements	13 000,00 €
23	Constructions	2 181 318,96 €	16	Emprunt	500 000,00 €
041	Opérations patrimoniales (avances)	750 000,00 €	041	Opérations patrimoniales (avances)	750 000,00 €
			024	Produits des cessions	150 000,00 €
001	Déficit d'investissement 2024	518 822,05 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 092 037,91 €
	TOTAL	3 768 941,41 €		TOTAL	3 768 941,41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2025 arrêté comme indiqué ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 17/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 17/04/2025



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture du Cher
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 1
Nom émetteur: Fussy
N° de SIREN: 211800974
Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB2025-11
Objet acte: APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2025
Nature de l'acte: Documents budgétaires et financiers
Matière: 7.1.2-décisions budgétaires
Identifiant Acte: 018-211800974-20250410-DELIB2025-11-BF

Rapport d'erreur(s):



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n° 2025-12

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

➤ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

➤ Vu le budget voté le 10 avril 2025

Considérant que chaque subvention aux associations pour être versée doit être autorisée nominativement par le conseil municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget soit 10 200 € ;

Après en avoir DELIBERE, Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les subventions aux associations pour 2025 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2025
Coopérative de l'Ecole	2 900 €
Spectacle Ecole	1 000 €
La Récré Musicale	2 500 €
Football Club FSMV	2 100 €
Sports Loisirs Détente	500 €
ADMR	500 €
Ecole de natation - Saint Martin d'Auxigny	200 €
Amicale des Anciens Elus du canton de St Martin d'Auxigny	30 €
Amis de la Bibliothèque du Cher	300 €
VMEH (Visite des malades en établissement hospitalier)	100 €
C.D.U.A.R.D.	70 €
Totaux de l'année	10 200 €

Et charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2025

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/04/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-12 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250410-DELIB2025-12-BF

Date de décision : 10/04/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribution



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEU, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n°2025-13B

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRÈS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE VAL DE LOIRE

- Vu le budget primitif voté par délibération n°2025-10 du 10 avril 2025,
- Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025,
- Considérant que le programme d'investissement de l'année 2025 fait ressortir un besoin de financement pour les projets de réhabilitation de la Maison du Temps Libre.
- Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 500 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations.
- Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.
- Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de trois établissements bancaires.
- Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire composée de 2 prêts pour un montant total de 500 000 Euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Montant du 1er contrat de prêt : 300 000 Euros

Durée/Périodicité	Taux d'intérêt fixe	Echéance constante	Coût total des intérêts	Frais de dossier
20 ans/80 trimestres	3,49 %	5 225,47 €	118 037,61 €	0,10 €

Montant du 1er contrat de prêt : 200 000 Euros

Durée/Périodicité	Taux d'intérêt fixe	Echéance constante	Coût total des intérêts	Frais de dossier
20 ans/80 trimestres	3,49 %	3 483,65 €	78 691,74 €	0,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus.
- Autorise M. le maire de signer les contrats de prêt auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire
- Charge M. le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation emprunt auprès du Crédit Agricole pour les travaux MTL (annule et remplace la délibération n. 2025-13 erreur de matérielle)

Date de transmission de l'acte : 15/04/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-13B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250410-DELIB2025-13B-BF

Date de décision : 10/04/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.5. autres



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n°2025-14

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE A FUSSY TCE/TOUS CORPS D'ÉTAT

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-06 du 20 mars 2025, suite au désistement d'une entreprise (lot n°5).

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le rapport d'analyse des offres négociées dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la Maison du Temps Libre à FUSSY, et propose de retenir les entreprises suivantes, classées mieux-disantes au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation :

LOT / DESIGNATION	ESTIMATION MAITRISE D'OEUVRE	ENTREPRISES MIEUX DISANTES APRES NEGOCIATIONS	TOTAL HT
01 / Gros-Œuvre - VRD	159 500,00 €	CAZIN	200 658,85 €
02 / Etanchéité - Charpente - Couverture	57 200,00 €	SEB	37 500,00 €
03 / Menuiseries extérieures bois / aluminium - serrurerie	247 500,00 €	LES MENUISERIES D'AUXIGNY	211 716,00 €
04 / Isolation extérieure – Bardage + PSE1	105 600,00 €	SEB	155 860,15 €
05 / Doublage - Cloisons	33 000,00 €	DACOSTA	69 896,20 €
06 / Menuiseries intérieures	93 500,00 €	ATELIER MENUISERIE DES FORGES	64 034,00 €
07 / Plafonds suspendus	49 500,00 €	ISO-DEC	35 499,80 €
08 / Revêtements de sol durs	85 800,00 €	CAZIN	37 709,51 €
09 / Peinture – Sols souples	40 700,00 €	VACHER	66 163,00 €
10 / Plomberie – Chauffage – Ventilation	201 300,00 €	BRUNET	170 919,00 €
11 / Electricité – Courants Forts et Faibles	137 500,00 €	SEEC	129 647 ,91 €
12 / Désamiantage	82 500,00 €	DESAMANTAGE FRANCE DEMOLITION	46 190,00 €
TOTAL TOUS CORPS D'ETAT	1 293 600,00 €		1 225 794,42 €

Le montant total des offres les mieux-disantes après une phase de négociations techniques et financières est actuellement de : **1 225 794.42 €/HT**.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'attribution de ces marchés de travaux, et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces et à prendre toutes les décisions relatives à leur exécution et à leur gestion ultérieure ; et délèguent Monsieur le Maire afin d'autoriser TERRITORIA, en qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la commune de FUSSY et sous son contrôle, à signer et à engager les marchés de travaux.

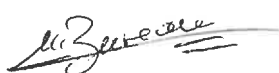
Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



Mme la secrétaire de séance


Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TRAVAUX DE REHABILITAION ET D'EXTENSION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/04/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-14 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250410-DELIB2025-14-DE

Date de décision : 10/04/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. MP travaux



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt cinq

Le dix avril à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire

Date de convocation 4 avril 2025 - Affiché le 4 avril 2025

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, Mme Sandrine GAUCHÉ, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Tony MATHEY, M. Etienne MONS, Mme Marianne POUMEROL, M. Alain PHILOREAU, M. Pascal TISSIER

Délibération n°2025-15

Étaient excusées :

Mme Nelly BONIN,

Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS

Mme Marie-Claude BUREAU est élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBRATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

- Vu la Loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,
- Vu la Loi n° 2015-991 du 07/08/2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 1er janvier 2017,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1559 du 16 décembre 2016 relatif aux compétences de la Communauté de communes Terres du Haut Berry,
- Vu la délibération n°291118-162 du conseil communautaire du 29 novembre 2018 définissant le choix des compétences facultatives,
- Vu la délibération n°291118-163 du conseil communautaire du 29 novembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1-285 du 29 mars 2019 portant adoption des statuts,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-1622 du 22 décembre 2020 portant transfert de la compétence eau et assainissement,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-0385 du 22 avril 2022 portant transfert de la compétence contributions des communes au budget du SDIS,
- Vu la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment son article 17 introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,

➤ Vu l'article L.214-1-3 du code de l'Action Sociale et des Familles,

Etant donné que les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry doivent être mis à jour notamment suite aux transferts de compétences relatifs à l'eau et l'assainissement, aux contributions au SDIS, et aux modifications réglementaires concernant la petite enfance.

Considérant la délibération n°270325-47 du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 adoptant la modification des statuts de la Communauté de Communes,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry tels qu'annexés à la présente délibération
- D'autoriser Le Maire à signer tout document relatif aux statuts de la Communauté de Communes

Fait à Fussy, le 11 avril 2025

Le Maire,

M. Denis COQUERY



Mme le secrétaire de séance

Marie-Claude BUREAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/04/2025

Transmis au contrôle de légalité le 14/04/2025

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation des statuts de la CCTHB

Date de transmission de l'acte : 14/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/04/2025

Numéro de l'acte : DELIB2025-15 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20250410-DELIB2025-15-DE

Date de décision : 10/04/2025

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.5. modifications statutaires